



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES EN VUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES QUI SE TIENDRONT LE 2 NOVEMBRE 2025

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

QUE le conseil municipal déclare son intention de modifier le calendrier des séances municipales pour le mois d'octobre en vue des élections municipales du 2 novembre 2025. Selon Élections Québec, la municipalité a jusqu'au 3 octobre 2025 pour tenir des séances du conseil et ainsi respecter les 30 jours alloués aux candidats lors de la période électorale.

La séance du conseil du mois d'octobre prévue initialement, le 7 octobre 2025, à 18 h, sera donc devancée au mercredi 1^e octobre 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de la résolution durant les heures d'ouverture de bureau de la Municipalité située au 142, rue Principale Est, ainsi que sur le site Web de la Municipalité dans la section Avis publics.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 24^e jour du mois de septembre 2025.

Gilbert Côté,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 24 septembre 2025 entre 9h et 17h30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois de septembre 2025.

Gilbert Côté
Directeur général et greffier-trésorier
GC/eac